

Paul V fut son parrain, l'appela de son prénom et mit dans son berceau, comme don de joyeux avènement, un bref plus utile encore qu'élogieux. Le pape accordait à son filleul dispense d'âge pour être nommé aux abbayes et aux dignités ecclésiastiques et une autre dispense pour en posséder plusieurs à la fois. On ne tarda pas longtemps à user du privilège : à cinq ans, Camille était abbé d'Ainay et à douze ans de l'Île-Barbe, les deux plus riches bénéfices de Lyon, plus tard il y joignit ceux de Lagny et de Foigny avec la prébende de la chapelle de Saint-Côme et de Saint-Damien (29).

Lorsqu'il fut sacré archevêque, depuis huit ans déjà il exerçait les fonctions de lieutenant général de la province, dont son frère le maréchal, toujours absent, avait le gouvernement et lui abandonnait l'administration (30).

Le duc de Saint-Simon, dont nous avons déjà rapporté

(29) Cf. *Gallia Christiana*, t. IV. Provincia Lugdunensis.

Ant. Péricaud. *Notice sur Camille de Neuville*. Archives histor. du Rhône, t. X. Mai, octobre, 1829.

Lagny est aujourd'hui un chef-lieu de canton de Seine-et-Marne, sur la rive gauche de la Marne ; l'abbaye était bénédictine ; dans le voisinage du château de Villeroy, comme Foigny, dans le Beauvoisis.

Le frère de l'archevêque, Mgr Ferdinand de Neuville, évêque de Saint-Malo, puis de Chartres, n'était pas moins bien pourvu, il possédait les abbayes de Saint-Wandrille, de Mauzac et dans la province celle de Belleville-sur-Saône.

Année 1638. Mandement de 500 livres tournois à Camille de Neuville, abbé d'Ainay et recteur prébendier de la chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien pour les mi-lods payables tous dans les trente ans. *Collection des inventaires des archives communales antérieures à 1790*.

(30) *Idem*. Provisions de lieutenant général au gouvernement de Lyon en faveur de Camille de Neuville, abbé d'Ainay et comte de Lagny.

6 mai 1646. Camille de Neuville est nommé lieutenant du roi au gouvernement de Lyon, en remplacement du marquis de Bury, qui